



Au secours aidez moi (famille en plein detresse)

Par amédée, le 13/05/2008 à 14:33

[fluo]Bonjour,
Mon problème dure depuis longtemps suite à la vente de mon véhicule qui était mal réparée avant la vente (le client m'a suivi au tribunal pour vices cachés) je ne vais pas tout détailler sinon je vais vous faire des épisodes de mon histoire qui dure depuis 2004 le juge m'a condamné de payer la somme d'environ 8000 euros, j'ai proposé au créancier de payer en mensualités de 100 euros (vu que je suis marié avec 03 enfants et sans ressources-RMI)-tout en envoyant un chèque à son avocat, j'ai reçu aucune réponse de sa part. Peu après j'ai reçu la lettre de huissier pour la saisie des biens corporels qui s'est présentée chez moi (heureusement que les enfants étaient à l'école) et vu qu'il n'y a rien à saisir il m'a demandé de faire une offre alors j'ai proposé le paiement de la somme de 50 euros par mois vu que je n'arrive pas à assumer la fin du mois avec le pouvoir d'achat qui n'arrête pas de se chuter, il a noté tout ça et il m'a conseillé d'être régulier dans mes paiements ce que j'ai fait en donnant un chèque portant la somme de 50 euros. 2 semaines après j'ai reçu une lettre du huissier qui me signale que le créancier n'a pas accepté cette somme et qu'il veut une somme plus importante. Aujourd'hui j'ai reçu une lettre de ma banque qui vient bloquer mon compte suite à la demande exécutoire de mon créancier mon compte qui contient que 64 euros et qui ne reçoit aucun virement et le RMI est viré dans le compte épargne de ma femme à son nom. C'est quoi la solution?
Je suis de bonne foi mais la personne est en train de détruire ma vie et la vie de ma famille. Je compte sur vous pour m'orienter pour régler ce problème. MERCI

Par frog, le 13/05/2008 à 14:45

[citation]C'est quoi la solution? [/citation]
Payez à hauteur de vos moyens en restant de bonne foi. On ne peut pas vous prendre plus d'argent que vous ne pouvez raisonnablement en donner.

Par **amédée**, le **14/05/2008 à 15:50**

Bonjour
j'ai oublier de vous signaler que ma voiture était vendu 3100 euros
(le jugement était rendu le mois de décembre 2007) et pour la somme qui demandent maintenant (8000 euro) je trouve qu'ils abusent grave.
merci de m'orienter ce qu'il faut faire devant tout ça.
nest ce qu'il ya des pistes des associations ou des organismes qui peuvent m'aider pour résoudre ce problème (juridiquement ou financièrement).
MERCI

Par **superve**, le **25/07/2008 à 19:21**

Bonjour.
Plusieurs pistes :
Le RMI et les prestations sociales sont INSAISSABLES, même sur un compte bancaire...
Si votre mobilier n'a pas e valeur, l'huissier a du dresser un PV de carence. La procédure de saisie vente s'arrête là.
Vous n'êtes pas salarié donc pas de saisie possible sur vos revenus.
Au vu de la créance, et ne sachant si vous êtes propriétaire, une saisie immo serait quand même abusive pour 8000 €uros.
Concrètement, l'huissier ne peut rien faire contre vous. Si vous souhaitez être tranquille vous pouvez lui envoyer les justifs du RMI...
Concernant le montant de votre dette, les délais d'appel sont expirés depuis 2004 et vous avez été condamné, vous n'avez donc aucun espoir de ce côté là...
ATTENTION : Un jugement est valable 30 ans si aucun acte de procédure n'est effectué.... Et bien plus si une procédure existe....
Si vous ne payez pas maintenant, vous vous exposez à ce que cette affaire ressurgisse dans 10 ou 20 ans, lorsque vous serez revenu à meilleure fortune...
De plus, les intérêts courent toujours (3.99 en 2008, majorés de 5 points.....) cela représente de fortes sommes.
Si le dossier ressort dans 10 ans il aura plus que doublé....
Alors si vous pouvez, envoyez quelques acomptes à l'huissier. Cela fera ça de moins à payer plus tard.
Bien cordialement